



REPUBLIQUE DU TCHAD
Unité - Travail - Progrès

PROMOTION DES INVESTISSEMENTS AU TCHAD



10 PRINCIPALES MESURES
INCITATIVES





DES MESURES HAUTEMENT INCITATIVES

Soucieux de dynamiser son économie, le Tchad a mis en place d'importants dispositifs réglementaires et institutionnels fortement attractifs pour les investissements.

Membre de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, le Tchad applique l'ensemble des dispositions des textes de référence (Actes uniformes, règlements et décisions).

Il a aussi adopté une Charte Nationale des Investissements (CNI) et signé des accords bilatéraux et multilatéraux en matière de protection des investissements.



**10 PRINCIPALES MESURES TRADUISENT
CES AMÉLIORATIONS MAJEURES.**

01**UN GUICHET UNIQUE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE**

Procédure simplifiée qui réduit le délai de création d'entreprise à 72 heures.

Lors du Forum, une plateforme dédiée permettra la création instantanée d'entreprise.

02**DES MÉCANISMES DE GARANTIES DES INVESTISSEMENTS**

- Mécanisme de Garantie de la Banque Mondiale (MIGA) ;
- Garantie partielle de risque et garantie partielle de crédit de la Banque Africaine de Développement (Fonds Africain de Développement) ;
- Islamic Corporation for the Insurance of Investment and Export Credit (ICEIEC) de la Banque Islamique de Développement (BID)
- Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE).
- Compagnies d'assurances...

03**UN CADRE DE PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP)**

Existence d'un cadre juridique et institutionnel pour la mise en œuvre des projets en Partenariat Public et Privé.

04**UN CONSEIL PRÉSIDENTIEL POUR LE CLIMAT DES AFFAIRES**

Placé sous la Haute Autorité du Président de la République, le conseil est chargé de :

- Garantir l'application des privilèges accordés aux investisseurs ;
- Veiller à l'amélioration continue du climat des affaires.

05**DES AVANTAGES DOUANIERS**

L'Etat garantit :

- L'exemption des droits de douanes sur les matériaux de construction, les matériels et équipements nécessaires à la production et/ou à la transformation des produits de l'agriculture ;

- La suppression des droits de douanes pour les activités de recherche en matière de ressources naturelles ;
- La suspension des droits de douanes pour les activités à l'export.

06 DES AVANTAGES FISCAUX

L'Etat garantit :

- La réduction du taux d'impôt sur le bénéfice des sociétés ;
- Un taux nul de la TVA sur les productions exportées ;
- Des exemptions pour les entreprises nouvelles ou celles en extension (impôt sur les sociétés, etc.) ;
- Des amortissements dégressifs et accélérés, ou constants tout au long de la période de l'exemption de l'impôt sur les sociétés, et possibilité de report des résultats négatifs sur l'exercice suivant ;
- La possibilité de réduire des bases taxables, 40% des sommes investies;
- Des exonérations d'impôts sur les bénéfices destinés à être réinvestis ;

- Des avantages spéciaux (crédits d'impôts et primes d'équipement) aux entreprises installées dans les régions enclavées et
- d'accès difficile aux services publics, tels les services de l'énergie, des télécommunications et des infrastructures.

07 DES MESURES GARANTISSANT LES TRANSFERTS DE CAPITAUX

Ces garanties portent sur :

- Les bénéfices régulièrement comptabilisés ;
- Les fonds de cessions ou de liquidation d'actifs.

08 LE RENFORCEMENT DES MESURES DE PROTECTION DES INVESTISSEURS MINORITAIRES :

le Tchad est membre de l'OHADA et applique les dispositions de l'OHADA en matière de protection des investisseurs minoritaires :

- Présence des investisseurs minoritaires dans les conseils d'administration ;
- Partage transparent des informations à toutes les parties prenantes.

Le Tchad offre la possibilité de création d'entreprise à capitaux entièrement (100%) étrangers.

09

DES MESURES FACILITANT LA DÉLIVRANCE DES ACTES D'URBANISME ET LES TRANSFERTS DE PROPRIÉTÉS :

- Mise en place d'une commission technique d'instruction des dossiers facilitant l'obtention des actes d'urbanismes ;
- Création d'un Guichet Unique des Affaires Foncières simplifiant substantiellement l'obtention des actes de propriété au Tchad ;
- Réductions des coûts de diverses transactions ;
- Pour certains projets, possibilités d'attribution par l'Etat, de terrain à titre gracieux.

10

DES POSSIBILITÉS DE SIGNATURE DE CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

Les conventions d'établissements offrent des avantages spécifiques selon la pertinence du projet d'investissement.



www.investchad.com
contact@investchad.com



@invest_in_Chad



invest_in_Chad



invest_in_Chad

■ ORGANISATEURS



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DE LA
PLANIFICATION ET DU DEVELOPPEMENT



■ PARTENAIRES



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE



ANIE
Agence Nationale des Investissements
et des Exportations



OPEC



International
Finance Corporation
WORLD BANK GROUP



MIGA
Multilateral Investment
Guarantee Agency
WORLD BANK GROUP